



# CERCLE D'ESCRIME HENRI IV CHARENTON-LE-PONT

Le Cercle d'Escrime Henri IV et Maître Flora PALU  
organisent à la salle d'armes de Charenton un stage de  
sabre pendant la 1ère semaine des vacances de février  
**du lundi 21 au vendredi 25 février de 9h à 17h**

Ce stage s'adresse à tous les jeunes à partir de la catégorie M5.

Les tarifs sont de (déjeuner non-compris) :

- |   |                        |              |
|---|------------------------|--------------|
| • Semaine du 21 au 25 février (5 jours) | <b>Membres du CEH4</b> | <b>170 €</b> |
|   | <b>Non Membres</b>     | <b>200 €</b> |
| • Par journée (de 1 à 4 jours)          | <b>Membres ou non</b>  | <b>50 €</b>  |

Chaque enfant devra être licencié FFE et devra apporter :

- son déjeuner
- une tenue de sport

Les dossiers d'inscription (**fiche d'inscription + règlement**) doivent nous être envoyés impérativement au moins une semaine avant le début du stage.

Fiche d'inscription (formulaire à la fin de ce document) à envoyer **par mail** à [ceh4@charentonescrime.fr](mailto:ceh4@charentonescrime.fr)

Merci de **régler de préférence par virement bancaire** :

CERCLE D'ESCRIME HENRI IV  
RIB 10278 06006 00020370401 49  
IBAN FR76 1027 8060 0600 0203 7040 149  
BIC CMCIFR2A

Prière d'**indiquer le nom de l'enfant** concerné par le stage dans le libellé du virement.

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois le dossier complet (fiche d'inscription + règlement).

Le président

Nicolas MEVEL

Le maître d'armes

Flora PALU



# CERCLE D'ESCRIME HENRI IV CHARENTON-LE-PONT

## Fiche d'inscription Stage de sabre **vacances de février 2022**

A remplir par les parents et à renvoyer par mail

**En l'absence de ce document, votre enfant ne pourra pas être accueilli.**

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)  Madame  Monsieur

n° tél en cas d'urgence :

en qualité de  Père  Mère  Tuteur autorise l'enfant nommé

à participer au stage organisé

par le Cercle d'Escrime Henri IV, et autorise l'organisateur du stage à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident survenant au cours du stage.

Cochez les jours de présence de votre enfant :

Lundi 21 février	<input type="checkbox"/>
Mardi 22 février	<input type="checkbox"/>
Mercredi 23 février	<input type="checkbox"/>
Jeudi 24 février	<input type="checkbox"/>
Vendredi 25 février	<input type="checkbox"/>

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :